

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : Equipier(ère) autonome de production industrielle

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la qualification

L'équipier(ère) autonome de production industrielle est en capacité d'interagir sur des aspects de productivité, de qualité, de suivi, de maintenance et de contribuer à faire évoluer son poste de travail et son environnement en proposant des améliorations.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire peuvent porter à titre d'exemples sur :

- *L'ajustement de son activité en fonction des impératifs de production ;*
- *La réactivité face aux situations rencontrées ;*
- *La communication au sein de l'équipe de production ;*
- *La vigilance et l'anticipation des défauts et des pannes ;*
- *Le transfert de ses savoir-faire ;*
- *Les propositions d'actions en appliquant des outils d'amélioration continue.*

1.2. Environnement de travail

L'équipier(ère) autonome de production industrielle est le plus souvent intégré(e) dans une « équipe ou unité autonome de production » constituée d'opérateurs (trices) agissant dans une organisation centrée autour de la réalisation d'activités liées à un mode opératoire (emballage, assemblage, fabrication, usinage, préparation, contrôle,...)

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

Généralement sous la responsabilité d'un hiérarchique ou d'un animateur, l'équipier(ère) autonome de production intervient à partir d'instructions précises et/ou d'indicateurs.

2. REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU CQPM

2.1. Capacités professionnelles du CQPM

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

Capacités Professionnelles	Intitulé des regroupements de capacités professionnelles en unités cohérentes ¹
1- Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité	<i>BDC 0083 : La réalisation de son activité de production</i>
2- Appliquer les règles sécurité et environnement	
3- Réaliser les opérations professionnelles confiées	
4- Contrôler la conformité du résultat de l'activité	
5- Réagir à une situation anormale	
6- Maintenir, nettoyer, ranger son poste de travail	
7- Renseigner les supports ou documents relatifs à l'activité	<i>BDC 0084 : Le suivi de la fabrication et la communication avec son environnement de travail</i>
8- Contribuer à l'amélioration du poste de travail	

¹ Blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP

2.2. Conditions de réalisation et critères d'évaluation des capacités professionnelles du CQPM

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
1-Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité	Sur un poste de travail dédié à une activité (fabrication, production, transformation, assemblage, implantation de composants, emballage, contrôle, approvisionnements...)	<input type="checkbox"/> L'ensemble des éléments nécessaires à l'activité sont identifiés et vérifiés lorsque les instructions le prévoient, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Matières d'œuvre, composants, sous-ensembles.... • Outillages, matériels, moyens manutention... • Points et dispositifs de sécurité (installation, poste de travail, matériel, environnement...) • Paramètres de fonctionnement (ex : positionnements, températures, pressions...) • Présence des moyens individuels (chaussures sécurité, gants, lunettes,...) et collectifs (protections zones dangereuses.)...
	A partir d'instructions précises (documents de travail, procédures, modes opératoire...) Limité au champ de responsabilité Les moyens sont mis à disposition	<input type="checkbox"/> Tout écart ou dérive dans le champ de responsabilité est détecté et suivi : <ul style="list-style-type: none"> • de la mise en œuvre des actions correctives ou de sauvegarde prévues dans le champ de responsabilité • et, le cas échéant, d'une alerte selon les consignes
2-Appliquer les règles sécurité et environnement	Dans le cadre de l'activité quotidienne A partir d'instructions, de consignes, et de règles générales	<input type="checkbox"/> Les dispositifs et instructions sécurité et environnement liés à l'activité sont connus et les consignes de sécurité sont rigoureusement appliquées, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Equipements de protections individuels appropriés aux situations • Equipements de protection des zones dangereuses mis en place • Tri et stockage des déchets, rebuts, effluents...
3-Réaliser les opérations professionnelles confiées	A partir des instructions (mode opératoire, documents, procédures) et moyens mis à disposition Dans le cadre des activités habituelles	<input type="checkbox"/> Le mode opératoire est respecté : <ul style="list-style-type: none"> • Opérations effectuées selon l'ordre et la méthode prescrits • Utilisation des moyens adaptés (matériel, outillages, appareils de mesure..) en relation avec les opérations à réaliser • Respect des instructions sécurité et environnement (protections individuelles, tris, rangement...)...
		<input type="checkbox"/> Les objectifs en termes de quantité, qualité, délais sont respectés.
		<input type="checkbox"/> Les anomalies ou écarts sont identifiés et corrigés ou signalés selon les prérogatives et les instructions.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
4-Contrôler la conformité du résultat de l'activité	<p>Dans le cadre de l'activité normale (préparation, réglage, contrôle production,...), soit visuellement, soit avec les moyens de mesure ou de contrôle mis à disposition</p> <p>Contrôle sur un produit, un process</p>	<input type="checkbox"/> Les contrôles prévus sont effectués conformément aux instructions : <ul style="list-style-type: none"> • moyens et/ou méthodes de contrôles adaptés et utilisés selon les modes opératoires • respects des phases et fréquences • comparaison des résultats aux valeurs ou données de référence. • ...
		<input type="checkbox"/> Les non-conformités sont identifiées.
		<input type="checkbox"/> A l'issue du contrôle, les actions appropriées sont menées en fonction des prérogatives (poursuite de l'activité, correction, arrêt, information ou alerte auprès du bon interlocuteur, enregistrement...).
5-Réagir à une situation anormale	<p>Dans le cadre de l'activité</p> <p>Les procédures, d'un mode opératoire ou d'instructions précises</p> <p>En référence à des événements liés à l'activité</p>	<input type="checkbox"/> Les situations anormales (dérives, aléas, incidents...) sont détectées dans le champ des activités confiées.
		<input type="checkbox"/> Toute anomalie ou dérive est traitée selon les instructions (traitement selon les prérogatives, alerte auprès des personnes désignées...).
6-Maintenir, nettoyer, ranger son poste de travail	<p>A partir des activités quotidiennes et conformément aux instructions</p>	<input type="checkbox"/> Le poste de travail est maintenu en ordre, conformément aux procédures ou instructions (sécurité, rangement, tri, évacuation, déchets...).
		<input type="checkbox"/> Les vérifications des matériels et les opérations d'auto-maintenance sont effectuées selon les instructions établies (fréquences, aspects qualitatifs et quantitatifs...).
		<input type="checkbox"/> Les anomalies ou écarts sont identifiés et traités conformément aux instructions (signalement, consignation, intervention...).
7-Renseigner les supports ou documents relatifs à l'activité	<p>Dans le cadre des activités quotidiennes de l'équipier(ère) autonome</p> <p>A partir d'instructions, de consignes, et de règles générales ou d'instructions spécifiques</p>	<input type="checkbox"/> Les documents sont renseignés selon les instructions en utilisant les supports appropriés.
		<input type="checkbox"/> Les données ou informations renseignées sont exactes et exploitables.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
8-Contribuer à l'amélioration du poste de travail	Au poste de travail, dans le cadre de l'activité normale.	<input type="checkbox"/> L'implication est démontrée par des actions concrètes, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • participation active aux travaux ou réunions d'équipe, • échanges d'informations, d'expérience et de savoir-faire avec les autres équipiers, • propositions d'amélioration, de procédé, d'organisation, de la sécurité, de protection de l'environnement... • ...

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats² sous le contrôle du groupe technique paritaire « Qualifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les capacités professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération, au regard des critères observables et/ou mesurables d'évaluation.

4. MODALITES D'EVALUATION

4.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressources, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

4.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des capacités professionnelles

L'évaluation des capacités professionnelles est assurée par la commission d'évaluation. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE).

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des capacités professionnelles du référentiel de certification sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.